

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP316 Communication 2			
Ancien Code	ECRP3B16RP316	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP3160		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Yvan SCOYS (scoysy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le développement de l'internet et des outils numériques a conduit les entreprises (de presse mais pas seulement) à réfléchir quant aux modalités d'une adaptation à ces technologies. Cette activité d'apprentissage aborde et initie à la

multiplication de supports d'information diversifiés et l'accroissement des outils numériques. Elle a pour but d'appréhender de mener une réflexion des enjeux socio-économiques et les stratégies des entreprises et les habitudes de consommation des usagers des médias.

La mise en ligne facilitée et aisée et le rapport au temps (quasi en temps réel et/ou en simultané) ne permet pas toujours d'anticiper les effets. Sans parler de la pérennité des envois, souvent difficile à annuler.

La duplication des messages posent problème mais peuvent se révéler un atout stratégique.

La surinformation pose plus de questions critiques qu'auparavant voire que le manque d'information. Les notions de genre et de stéréotypes évoluent mais restent au cœur de la bonne pratique quant à l'utilisation des réseaux sociaux et plus largement des TIC.

La publicisation (terme employé par le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias) des communications privées et la traçabilité des données personnelles favorisent de nouvelles formes de surveillance (sociales, commerciales, étatiques...)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations

- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
 - 3.1 Définir sa mission en adéquation avec les enjeux et stratégies de l'organisation
 - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
 - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
 - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
 - 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**
 - 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
 - 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis

Acquis d'apprentissage visés

- Connaître l'histoire des différents modes de communication
- Pouvoir élaborer, créer et appliquer ces modes de communications
- Pouvoir les articuler et les associer dans un souci de cohérence, d'harmonie et d'efficacité
- Construire une pensée, un discours et argumenter
- Réseaux sociaux: lire, écrire, naviguer et organiser
- Comprendre les stratégies adaptatives des acteurs de la communication (entreprises, médias, politiques...) dans ce nouvel espace qu'est société de l'information et de réseaux via les flux dont l'internet est le révélateur et les enjeux sociétaux
- caractérisés par l'évolution des modes de vie des usagers.
- Mener sur une réflexion des enjeux socio-économiques et les stratégies des entreprises et les habitudes de consommation des usagers des médias.
- Apprendre concrètement à produire des messages, écrits, visuels, audio et audio-visuels selon différents réseaux sociaux.
- Apprendre à choisir le ou les meilleurs réseaux sociaux en fonction de la stratégie (temporelle, économique, médiatique)
- adéquate selon le message, la cible et l'objectif à atteindre.
- Elaborer une veille informative efficace
- Mener une réflexion éthique, déontologique et citoyenne quant à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Construire, développer et protéger son E-réputation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP3B16RP316A	Communication appliquée et pratique d'argumentation et d'exp	24 h / 2 C
ECRP3B16RP316B	Stratégies socio-numériques	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP3B16RP316A	Communication appliquée et pratique d'argumentation et d'exp	20
ECRP3B16RP316B	Stratégies socio-numériques	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

L'UE comprend deux AA. Les matières et objectifs de ces deux AA ont été jugés complémentaires au vu des compétences visées par l'ensemble de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication appliquée et pratique d'argumentation et d'exp			
Ancien Code	20_ECRP3B16RP316A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP3161		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yvan SCOYS (scoysy@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il existe différents modes de communication: du plus primaire au plus complexe.

Les uns et les autres ne s'excluent pas mais au contraire se juxtapose et peuvent se compléter dans un souci d'efficacité.

L'histoire de ceux-ci sera abordée afin de mieux les appréhender, les pratiquer et surtout de les mettre en relation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Connaître l'histoire des différents modes de communication
- Pouvoir élaborer, créer et appliquer ces modes de communications
- Pouvoir les articuler et les associer dans un souci de cohérence, d'harmonie et d'efficacité
- Construire une pensée, un discours et argumenter

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'histoire et les développement de chacun des modes de communication: la gestuelle, l'oralité, le dessin, l'écriture, l'argumentation, la photo, le cinéma, la radio, la télévision, internet.

Des exemples et des réalisations en classe, seul et en projets.

Démarches d'apprentissage

Ex cathedra

Mises en situation

Lectures à vue

Ecriture et proclamation de discours

Débats

Créations de pictogrammes

Analyse de vidéos et de sons (internes et externes).

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions/réponses lors des séances de cours et via mails et réseaux sociaux.

- Propositions d'exercices complémentaires
- Classes inversées

Sources et références

Finzi, N. (2017). Bien dans sa voix, bien avec soi, Hachette.
 Beaudout, G. Franek, C. (2015). La Fabrique de Théâtre. Thierry Magnier.
 Abitbol, J. (2005). L'Odyssée de la voix. Laffont.
 Lyr, G. (1999). Parler de tout son corps. Organisation.
 Morrison, C. (2000). Les Carnets d'Ateliers. Actes Sud Junior.
 Il était une fois, le jeu de cartes pour raconter des histoires. (1995). Atlas Games

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA" OU une phrase similaire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Exo	50			Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stratégies socio-numériques			
Ancien Code	20_ECRP3B16RP316B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP3162		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yvan SCOYS (scoysy@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le développement de l'internet et des outils numériques a conduit les entreprises (de presse mais pas seulement) à réfléchir quant aux modalités d'une adaptation à ces technologies. Cette activité d'apprentissage aborde et initie à la

multiplication de supports d'information diversifiés et l'accroissement des outils numériques. Elle a pour but d'appréhender de mener une réflexion des enjeux socio-économiques et les stratégies des entreprises et les habitudes de consommation des usagers des médias.

La mise en ligne facilitée et aisée et le rapport au temps (quasi en temps réel et/ou en simultané) ne permet pas toujours d'anticiper les effets. Sans parler de la pérennité des envois, souvent difficile à annuler.

La duplication des messages posent problème mais peuvent se révéler un atout stratégique.

La surinformation pose plus de questions critiques qu'auparavant voire que le manque d'information. Les notions de genre et de stéréotypes évoluent mais reste au coeur de la bonne pratique quant à l'utilisation des réseaux sociaux et plus largement des TIC.

La publicisation (terme employé par le Conseil supérieur de l'Education aux Médias) des communications privées et la traçabilité des données personnelles favorisent de nouvelles formes de surveillance (sociales, commerciales, étatiques...)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Réseaux sociaux: lire, écrire, naviguer et organiser
- Comprendre les stratégies adaptatives des acteurs de la communication (entreprises, médias, politiques...) dans ce nouvel espace qu'est société de l'information et de réseaux via les flux dont l'internet est le révélateur et les enjeux sociétaux caractérisés par l'évolution des modes de vie des usagers.
- Mener sur une réflexion des enjeux socio-économiques et les stratégies des entreprises et les habitudes de consommation des usagers des médias.
- Apprendre concrètement à produire des messages, écrits, visuels, audio et audio-visuels selon différents réseaux sociaux.
- Apprendre à choisir le ou les meilleurs réseaux sociaux en fonction de la stratégie (temporelle, économique, médiatique) adéquate selon le message, la cible et l'objectif à atteindre.
- Elaborer une veille informative efficace
- Mener une réflexion éthique, déontologique et citoyenne quant à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Construire, développer et protéger son E-réputation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Bref historique du Web
- Les réseaux sociaux en chiffres
- Ecrire pour les réseaux sociaux: similitudes, différences avec les autres formes d'écritures.
- Technique d'écriture pour les réseaux sociaux.
- Politique d'utilisation des données de Google, de Twitter et de Facebook
- Protéger ses réseaux sociaux: Identité numérique et E-réputation (Web 2.0)

Démarches d'apprentissage

- Recherche de messages existants sur les réseaux sociaux
- Analyse de ces messages
- Production de messages au départ de situations concrètes
- Transversalité avec d'autres cours du même Bloc
- Technique d'écriture adaptée aux réseaux sociaux: application
- Reflexion critique quant à l'utilisation des réseaux sociaux

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions/réponses lors des séances de cours et via mails et réseaux sociaux.
- Propositions d'exercices complémentaires
- Classes inversées

Sources et références

Kawasaki, G. Fitzpatrick, P. (2015). *L'art des médias sociaux*. Diatino.

Fogel, J.-F. Patino, B. (2007). *Une Presse sans Gutenberg*. Seuil, Points.

L'éducation aux Médias en 10 questions, publication du CSEM (Conseil Supérieur de l'Education aux Médias)
Les Compétences en éducation aux Médias

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA" OU une phrase similaire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Tvs	50			Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).